

Plan de cours

COURS : **Philosophie I – Philosophie et rationalité**

PROGRAMME : Formation
générale

DISCIPLINE : 340 Philosophie

PONDÉRATION : *Théorie* : 3 heures *Pratique* : 1 heure *Étude personnelle* : 3 heures

Professeur-s du cours Bureau ☎ poste ☎ courriel ou site Web
Thibault Tranchant E115 thibault.tranchant@cegepmontpetit.ca

Période de disponibilité aux étudiants

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Avant-midi					
Après-midi		14h15-15h15		12h15-13h15	

COORDONNATEURS DU DÉPARTEMENT	BUREAU	☎ poste
DENIS COURVILLE (LONGUEUIL)	E - 141	2470
DAVY MOUGENOT (LONGUEUIL)	E - 116	3379
MARC LAMONTAGNE (ÉNA)	C - 122	3352

1 PLACE DU COURS DANS LA FORMATION DE L'ÉTUDIANT

Les trois cours obligatoires de philosophie visent à cultiver la capacité de réflexion et de jugement des étudiant.e-s. Le Département de philosophie structure ses cours selon une séquence à la fois éthique et historique qui privilégie une démarche posant la question du sens de l'existence, s'interrogeant sur la condition humaine et la possibilité d'une culture commune. L'ensemble des trois cours cherche donc, dans un souci de recherche de la vérité propre à la philosophie, à susciter le désir de se questionner et d'argumenter de façon méthodique et rigoureuse. Ce parcours exige l'étude et la lecture d'œuvres philosophiques dans leur version intégrale ou sous forme de larges extraits.

LE COURS DE PHILOSOPHIE 101

Le premier cours de philosophie initie les étudiant.e-s à une réflexion sur les problèmes fondamentaux liés aux finalités de l'existence, en s'intéressant à l'émergence de la pensée philosophique dans la Grèce antique. L'étude de l'œuvre de Platon y occupe une place centrale sans exclure d'autres courants de pensée. Il s'agit notamment de comprendre ce qui caractérise l'approche philosophique comme aspiration à la sagesse s'appuyant sur la raison.

2 OBJECTIF MINISTÉRIEL

4PHO – Traiter d'une question philosophique

3 OBJECTIF TERMINAL DE COURS

Au terme de ce cours, l'étudiant.e sera en mesure de traiter d'une question philosophique et de produire un raisonnement rationnel et rigoureux dans un texte argumentatif d'au moins 700 mots.

Qu'est-ce que le juste ?

Une nouvelle troublante nous parvint des États-Unis un beau matin d'été : la *Supreme Court of the United States* a décidé de renverser l'arrêt *Roe v. Wade*, qui avait fait en 1973 de l'avortement un droit constitutionnel. Comme le mentionnèrent clairement les journaux, cette décision signifie que l'avortement n'est désormais plus encadré aux États-Unis par le droit fédéral, mais par celui des États. Nombres d'entre eux étant conservateurs, le droit à l'avortement sera restreint, voire interdit, sur leur territoire.

Il n'a pas fallu attendre longtemps pour que les citoyens américains « *pro-choice* » (favorables au droit à l'avortement) dénoncent cette décision juridique comme *injuste* et qu'ils la contestent. Elle serait injuste, car elle s'oppose aux droits de la personne, en particulier celui des femmes, à disposer librement de leur corps, ce qui constituerait une condition fondamentale à la poursuite d'une vie bonne. Selon cet argument, l'interdiction de l'avortement est injuste, car elle introduit une inégalité entre les hommes et les femmes dans la poursuite d'une vie bonne – il s'agirait donc d'une décision sexiste, qui s'enracinerait et qui contribuerait à pérenniser une inégalité entre l'homme et la femme du simple fait de leur différence sexuelle (ce sont en effet les femmes qui pâtissent principalement des conséquences néfastes de la poursuite d'une grossesse non désirée). Inversement, les citoyens américains « *pro-life* » (défavorables au droit à l'avortement) considèrent cette décision comme *juste*. Leur argument principal est que la vie a un caractère sacré et que l'être humain outrepasser les limites du monde prescrites par Dieu dès lors qu'il décide de retirer la vie, pour son propre avantage, à un autre être humain en devenir. On ne saurait, de ce point de vue, faire passer le droit des femmes devant la volonté de Dieu.

Pourquoi mentionner cette question de société dans un cours d'introduction à la philosophie ? Elle est un bon exemple pour montrer que la justice, et les pratiques sociales qui s'en réclament ou qui font appel à elle, est le lieu d'un débat, voire d'un affrontement, découlant de conceptions différentes de ce qui est juste et de ce qui ne l'est pas. Dans cet exemple, on voit qu'il existe deux opinions contraires sur la nature de la justice : d'un côté, la justice comme égale dignité de tous les individus ; de l'autre, la justice comme respect d'un ordre du monde voulu par Dieu. Or, cette opposition, qui est celle entre deux *opinions* contraires, n'a rien d'abstraite et a des effets très concrets sur la vie des individus réunis dans la même société, car elle conditionne, en fonction de son rapport au *pouvoir*, ce que chacun peut espérer faire ou avoir.

Cet exemple nous montre donc trois choses importantes sur la notion de juste :

- a) Le juste, entendu comme valeur, encadre l'ensemble des relations des individus dans une société considérée ; elle est le critère qui démarque ce qu'il est permis de faire ou d'avoir.
- b) L'exercice de la justice, notamment à travers les institutions judiciaires, est justifié par une croyance relative à la nature du juste (ce qui est juste ou non).
- c) Il existe des croyances opposées sur la nature du juste.

N'est-il pas étonnant de constater que l'existence de personnes puisse être conditionnée par une simple *opinion*, c'est-à-dire par une idée que l'on *croit* être vraie ? Or, si l'exercice de la justice ne repose que sur une opinion, on peut dès lors se demander ce qui la distingue de la force... Et si la justice ne se justifie que par la force, alors cela signifie que tout peut être juste, donc que rien ne l'est vraiment : la justice n'existerait pas vraiment, elle ne serait que la justification *a posteriori* de la force, voire de la violence.

La pluralité des opinions sur la justice nous amène donc naturellement à nous poser une question : *existe-t-il une définition universelle de la justice, qui transcenderait la multiplicité des opinions ? Si elle existe, comment et à quelle condition la connaître ?*

On mesure l'importance de cette question, puisqu'elle engage le dépassement de la conflictualité découlant de la multiplicité des opinions : si tout le monde savait ce qu'est la justice, si tout le monde avait la même *connaissance* de sa nature (et non simplement une opinion), alors tout le monde, en principe, se conduirait en fonction d'elle, reconnaissant son intérêt. La conséquence d'une connaissance partagée de la justice serait la concorde, la paix civile, et l'institution des conditions pour que chacun puisse poursuivre une vie digne d'être vécue dans un monde commun.

C'est en Grèce antique qu'apparaît pour la première fois cette question : non pas, « qu'est-ce qui est juste ? », mais « *qu'est-ce que le juste ?* », conduisant ainsi à relativiser les diverses conceptions du juste pour chercher une *vérité universelle* (valable en tout temps et tout lieu, pour tous) à partir de laquelle mener son existence en vue d'une vie bonne.

En étudiant plusieurs auteurs et textes (Sophocle, Platon et Aristote), nous explorerons cette question en nous concentrant sur trois de ses facettes complémentaires :

1. La représentation d'une forme d'existence juste (qu'est-ce que vivre justement ?) ;
2. La nature même du juste (qu'est-ce que le juste ?) ;
3. La définition des méthodes pour connaître la justice (comment passer d'une opinion particulière à une connaissance partageable et universelle de ce qui est juste ?).

Ainsi verrons-nous que la réflexion grecque sur la justice nous permet encore aujourd'hui de penser les fondements de notre vie en commun et les finalités de notre existence. Aussi nous introduira-t-elle à la spécificité de la philosophie comme recherche de la vérité et de la vie bonne.

5 DÉROULEMENT DU COURS

Sem.	Cours	Lectures	Activités formatives et évaluations
1.	A	Présentation du plan de cours et de la problématique	Lire le plan de cours
	B	L'Athènes démocratique : pratiques philosophiques et politiques	Recueil de citations disponible sur LÉA <i>Méthodologie de la prise de notes</i>
2.	A	La source tragique de l'interrogation sur la justice	SOPHOCLE, <i>Antigone</i> , Paris, Garnier Frères, 1964, p. 69-84.
	B	La source tragique de l'interrogation sur la justice	SOPHOCLE, <i>Antigone</i> , Paris, Garnier Frères, 1964, p. 84-101.
3.	A	Évaluation 1 – Test de lecture sur l'<i>Antigone</i> de Sophocle, en classe (15%)	
	B	Enquête philosophique et vie juste	PLATON, <i>Apologie de Socrate</i> , 20e-24b (4 pages*). Texte disponible sur LÉA
4.	A	Enquête philosophique et vie juste	PLATON, <i>Apologie de Socrate</i> , 20e-24b (4 pages).
	B	Enquête philosophique et vie juste	PLATON, <i>Criton</i> , 43a-46b (7 pages). Texte disponible sur LÉA <i>Méthodologie de l'explication de texte</i> Présentation de l'évaluation 2
5.	A	Enquête philosophique et vie juste	PLATON, <i>Criton</i> , 46b-50a (11 pages).
	B	Enquête philosophique et vie juste	PLATON, <i>Criton</i> , 50a-54e (10 pages).
6.	A	Métaphysique et justice : Réfutation de la thèse traditionaliste	PLATON, <i>La République</i> , 327a-331d (7 pages). Livre à acheter à la COOP
	B	Métaphysique et justice : Réfutation de la thèse sophistique	PLATON, <i>La République</i> , 336b-343a (11 pages).
7.	A	Métaphysique et justice : Méthode de recherche de la justice et genèse de la Cité idéale	PLATON, <i>La République</i> , 368c-376d (13 pages).
	B	Métaphysique et justice : La définition platonicienne de la justice	PLATON, <i>La République</i> , 427e-434e (13 pages).
8.	A	Métaphysique et justice : La justice dans l'âme et dans la Cité (1)	PLATON, <i>La République</i> , 434e-441d (12 pages).

* La pagination des textes Platon est présentée selon la pagination dite « de Stephanus », qui sera expliquée en classe.

	B	Métaphysique et justice : La justice dans l'âme et dans la Cité (2)	PLATON, <i>La République</i> , 441d-449a (7 pages).	
9.	A	Métaphysique et justice : Théorie des Idées et justice (1)	PLATON, <i>La République</i> , 502d-507d (7 pages).	
	B	Métaphysique et justice : Théorie des Idées et justice (2)	PLATON, <i>La République</i> , 507d-511e (7 pages).	
10.	A	Métaphysique et justice : Allégorie de la caverne	PLATON, <i>La République</i> , 514a-518e (7 pages).	<i>Méthodologie du texte argumentatif</i> Présentation de l'évaluation 3
	B	Métaphysique et justice : La méthode dialectique	PLATON, <i>La République</i> , 532b-535a (5 pages).	
11.	A	Évaluation 3, texte argumentatif à partir de la <i>République</i> de Platon, <u>en classe</u> (30%)		
	B	Poursuite de l'évaluation 3, <u>en classe</u> (30%)		
12.	A	Vertu et justice : Critique de Platon et définition de la vertu	ARISTOTE, <i>Éthique à Nicomaque</i> , 1103b25-1104a10 et 1105b20-1107a5 (9 pages [†]). Texte disponible sur LÉA	
	B	Vertu et justice : Plurivocité de la justice (1)	ARISTOTE, <i>Éthique à Nicomaque</i> , 1129a3-1130a10 (7 pages)	
13.	A	Vertu et justice : Plurivocité de la justice (2)	ARISTOTE, <i>Éthique à Nicomaque</i> , 1130a15-1131a10 (5 pages).	
	B	Vertu et justice : Justice distributive et corrective	ARISTOTE, <i>Éthique à Nicomaque</i> , 1131a10-1132b21 (9 pages).	
14.	A	Vertu et justice : Justice et réciprocité	ARISTOTE, <i>Éthique à Nicomaque</i> , 1132b21-1133b30 (6 pages).	<i>Présentation de l'évaluation 4</i>
	B	Vertu et justice : Vertu de justice et justice entre concitoyens	ARISTOTE, <i>Éthique à Nicomaque</i> , 1133b30-1135a6 (7 pages).	
15.	Évaluation 4 – Texte argumentatif final, <u>en classe</u> (30%)			

[†] La pagination des textes Platon est présentée selon la pagination dite « de Stephanus », qui sera expliquée en classe.

6 ÉVALUATIONS

Évaluations	Consignes	Échéance (date)	Pondération (%)
Évaluation 1 <i>Test de lecture</i>	En vous appuyant et en vous référant à l' <i>Antigone</i> de Sophocle, il faudra répondre à des questions courtes et à développement en classe . Les questions seront communiquées le jour de l'examen. Notes de cours et textes seront autorisés lors de l'examen.	Semaine 3	15%
Évaluation 2 <i>Explication de texte</i>	En vous basant sur la méthodologie et la matière vues en classe, il vous faudra expliquer un extrait choisi du <i>Criton</i> de Platon. L'évaluation sera à faire à la maison et à remettre au professeur en main propre en classe.	Semaine 6	25%
Évaluation 3 <i>Texte argumentatif</i>	En vous basant sur la méthodologie et la matière vues en classe, il vous faudra rédiger un texte argumentatif en vous appuyant sur la <i>République</i> de Platon. La question sera communiquée une semaine avant l'examen. L'évaluation sera à faire en classe . L'étudiant rendra sa copie entre les deux périodes.	Semaine 11	30%
Évaluation 4 <i>Texte argumentatif</i>	En vous basant sur la méthodologie et la matière vues en classe, il vous faudra rédiger un texte argumentatif en vous appuyant sur la <i>République</i> de Platon et l' <i>Éthique à Nicomaque</i> d'Aristote. La question sera communiquée une semaine avant l'examen. L'évaluation sera à faire en classe . L'étudiant rendra sa copie entre les deux périodes.	Semaine 15	30%
Langue française			(10%)
			TOTAL 100%

Critères de correction

- Une grille d'évaluation sera présentée aux étudiants pour les évaluations 2, 3 et 4.
- Pour l'évaluation 1 et les suivantes, les critères d'évaluation seront les suivants : la clarté de l'expression ; la cohérence du propos ; la pertinence et la richesse du contenu ; la compréhension des textes étudiés ; la capacité à synthétiser ; la rigueur des explications et de l'argumentation ; la qualité et l'originalité de la réflexion personnelle.
- La qualité du français est évaluée selon la grille d'évaluation en annexe de ce document.

Reprise d'une évaluation et révision de note

- L'étudiant sera autorisé à reprendre une évaluation substantielle, à l'exception de l'évaluation finale. Cela signifie qu'il pourra reprendre l'évaluation 2 ou 3 en cas d'échec. Cependant, la note de l'évaluation reprise ne peut pas être plus de 60%. Dans tous les cas, l'étudiant est encouragé en cas d'échec à se tourner vers son professeur.
- Il est possible de demander une révision de note tout au long de la session. La procédure est expliquée sur cette page : <https://mareussite.cegepmontpetit.ca/cegep/mon-parcours/mes-evaluations-et-resultats/revision-de-note/>

7 MATÉRIEL REQUIS OBLIGATOIRE

- Platon, *La République*, Paris, Flammarion, 2002. **À acheter à la coop.**
- **Les autres textes seront disponibles sur LÉA.**

8 BIBLIOGRAPHIE

RÉFÉRENCE DES TEXTES ÉTUDIÉS EN CLASSE

Aristote. *Éthique à Nicomaque*. Traduit par Richard Bodéüs. Paris: Gf-Flammarion, 2004.

Platon. *La République*. Paris: Flammarion, 2002.

Platon. *Apologie de Socrate et Criton*. In *Œuvres complètes*. Paris: Flammarion, 2020.

Sophocle. *Antigone*, dans *Théâtre complet*. Paris: Garnier Frères, 1964.

POUR ALLER PLUS LOIN (SUGGESTIONS)

Aubenque, Pierre. *La prudence chez Aristote*. Paris: Presses Universitaires de France, 1963.

Brisson, Luc, et Francesco Fronterotta, éd. *Lire Platon*. Paris: Presses Universitaires de France, 2014.

Castoriadis, Cornelius. *La création humaine, II. Ce qui fait la Grèce, 1 : D'Homère à Héraclite. Séminaires 1982-1983*. Paris: Seuil, 2004.

— — —. *La création humaine, III. Ce qui fait la Grèce, 2 : La Cité et les lois. Séminaires 1983-1984*. Paris: Seuil, 2008.

Dodds, E. R. *Les Grecs et l'irrationnel*, trad. M. Gibson. Paris: Flammarion, 1977.

Dorion, Louis-André. *Socrate*. Paris: PUF, 2004.

Finley, Moses I. *L'invention de la politique. Démocratie et politique en Grèce et dans la Rome républicaine*, trad. J. Carlier. Paris: Flammarion, 1985.

Foucault, Michel. *Histoire de la sexualité*. Paris: Gallimard, 3 vol., 1994.

Hadot, Pierre. *Qu'est-ce que la philosophie antique?* Paris: Gallimard, 2007,

Jaeger, Werner. *Paideia : La formation de l'homme grec*. Paris: Gallimard, 1988.

Robin, Léon. *La pensée grecque et les origines de l'esprit scientifique*. Paris: A. Michel, 1948.

Robin, Léon. *Platon*. Paris: Presses Universitaires de France, 2009.

Ross, William David. *Aristote*. Paris: Payot, 1930.

Vernant, Jean-Pierre. *Mythe et pensée chez les Grecs: études de psychologie historique*. Paris: La Découverte, 1996.

Ricoeur, Paul. *Le juste*. Paris: Éditions Esprit, 1995.

Baladé, Jean-François. *Les théories de la justice dans l'Antiquité*. Paris: Nathan, 1996.

Crubellier, Michel, Annick Jaulin, et Pierre Pellegrin, éd. *Philia et dikè : aspects du lien social et politique en Grèce ancienne*. Paris: Garnier, 2018.

Guérin, Pierre. *L'idée de justice dans la conception de l'univers chez les premiers philosophes grecs. De Thalès à Héraclite*. Paris: Librairie F. Alcan, 1934.

Havelock, Eric Alfred. *The Greek Concept of Justice : From Its Shadow in Homer to Its Substance in Plato*. Cambridge: Harvard University Press, 1978.

Hennebicq, Léon. *L'idée du juste dans l'Orient grec avant Socrate*. Bruxelles: Vve F. Larcier, 1914.

Melkevik, Bjarne, Stamatios Tzitzis, et Maria Protopapas-Marneli, éd. *Mythe et justice dans la pensée grecque*. Québec: Presses de l'Université Laval, 2009.

Panagiotou, Spiro. *Justice, Law and Method in Plato and Aristotle*. Edmonton: Academic Printing & Publishing, 1987.

Rudhardt, Jean. *Thémis et les Hôrai : recherche sur les divinités grecques de la justice et de la paix*. Genève: Droz, 1999.

9 CONDITIONS DE RÉUSSITE DU COURS

LECTURE DES TEXTES À L'ÉTUDE

La lecture des textes à l'étude est obligatoire : elle permet à l'étudiant·e de s'approprier les questions traitées et de faire ainsi une démarche philosophique en entrant en discussion avec les auteurs. Le fait d'assister au cours et de prendre des notes ne dispense pas l'étudiant·e du travail de lire les textes à l'étude.

NOTE DE PASSAGE

La note de passage d'un cours est de 60 %.

PRÉSENCE AUX ÉVALUATIONS SOMMATIVES

La présence aux activités d'évaluation sommative est obligatoire. Toute absence non motivée par des raisons graves (maladie, décès, événement de force majeure, etc.) à une activité d'évaluation sommative peut entraîner la note zéro (0) pour ladite activité. Il revient à l'étudiant·e de prendre les mesures pour rencontrer son/sa professeur·e et de lui expliquer les motifs de son absence avec pièces justificatives à l'appui. Si les motifs sont graves et reconnus comme tels par le/la professeur·e, des modalités de report de l'activité d'évaluation seront convenues entre le professeur ou la professeure et l'étudiant·e.

REMISE DES TRAVAUX

Le Département de philosophie a adopté les principes suivants :

- Les travaux doivent être remis à temps. Aucun retard n'est donc permis, à moins d'une entente avec le/la professeur·e.
- Une telle entente n'exclut pas qu'une pénalité soit imposée à l'étudiant·e retardataire.
- Le cas échéant, cette pénalité ne doit pas dépasser : a) quotidiennement : 5 % de la note du travail; b) au total : 10 % de la note du travail.

PRÉSENTATION MATÉRIELLE DES TRAVAUX

L'étudiant·e doit respecter les *Normes de présentation matérielle des travaux écrits* adoptées par le Collège, disponibles sous l'onglet « Méthodologie » du site de la bibliothèque :

<http://bibli.cegepmontpetit.ca/wp-content/uploads/sites/60/2015/01/Normes-de-presentation-2012-05.pdf>

QUALITÉ DE LA LANGUE

La qualité de la langue française est rigoureusement prise en considération par tous les professeurs du Département. Ceux-ci insistent donc auprès des étudiant·e·s afin qu'ils soignent la qualité de la langue parlée et écrite puisqu'elle est intimement liée à l'expression même d'une pensée claire et cohérente. Jusqu'à 10 % de la note d'un travail peut être retranché en guise de pénalité pour les fautes de français.

PLAGIAT

Tout acte qui consiste à copier, traduire ou paraphraser, en tout ou en partie, la production d'une autre personne en se l'attribuant indûment, avec ou sans son consentement, constitue un plagiat. Tout plagiat, toute tentative de plagiat ou toute collaboration à un plagiat entraîne immédiatement la note 0 pour l'évaluation en cause. En cas de récidive, l'étudiant·e se voit attribuer la note 0 pour l'ensemble du cours. Le/La professeur·e fait alors un rapport écrit à la coordination départementale qui le transmet à la Direction des études.

MODALITÉ DE PARTICIPATION AUX COURS

Une personne qui aura été absente à plus de 10 % de la période totale prévue pour un cours sera invitée à rencontrer son professeur, qui l'aviserait des conséquences possibles de ses prochaines absences. Est susceptible de n'être plus admis en classe tout·e étudiant·e qui, malgré cette invitation et cet avis, se sera absent·e à plus de 20 % de la période totale prévue pour un cours.

TÉLÉPHONES ET AUTRES APPAREILS ÉLECTRONIQUES

Suivant une politique départementale, aucun appareil électronique ne peut être utilisé dans la classe (sauf cas d'une mesure autorisée par le CSA). L'étudiant·e utilisant son téléphone pendant le cours risque l'expulsion.

10 POLITIQUES ET REGLES INSTITUTIONNELLES

Tout·e étudiant·e inscrit·e à Édouard-Montpetit ou à l'ÉNA doit prendre connaissance du contenu de quelques politiques et règlements institutionnels et s'y conformer. Notamment, la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIÉA), les conditions particulières concernant le maintien de l'admission d'un étudiant, la *Politique de valorisation de la langue française*, la *Politique pour un milieu d'études et de travail exempt de harcèlement et de violence* et les règles concernant le traitement des plaintes étudiantes. Le texte intégral de ces politiques est accessible sur le site Internet du Collège : www.cegepmontpetit.ca/cegep/a-propos-du-cegep/reglements-et-politiques. En cas de disparité entre des textes figurant ailleurs (par exemple, dans l'agenda étudiant) et le texte intégral, ce dernier est la seule version légale et appliquée.

11 LE CENTRE DE SERVICES ADAPTÉS – POUR LES ÉTUDIANT·E·S EN SITUATION DE HANDICAP

Les étudiant·e·s ayant un diagnostic d'un professionnel (limitations motrices, neurologiques, organiques, sensorielles, troubles d'apprentissage, de santé mentale, trouble du spectre de l'autisme ou autres) ou ayant une condition médicale temporaire peuvent faire une demande pour obtenir des mesures adaptées. Pour avoir accès à ce service, faites parvenir votre diagnostic soit par MIO à « Service, CSA » ou par courriel à servicesadaptés@cegepmontpetit.ca. Si vous avez déjà un plan de mesures adaptées avec le CSA, vous êtes invités à communiquer avec votre professeur dès le début de la session afin de discuter avec lui des mesures d'accommodement déterminées par le CSA.

12 ANNEXE

GRILLE D'ÉVALUATION DU FRANÇAIS ÉCRIT

Nombre total de mots	50 % des points retranchés	100 % des points retranchés
250	4 fautes	8 fautes
500	8	16
750	13	25
1000	17	33
1250	21	42

*Ces grilles d'évaluation ont été créées avec la collaboration de M. Jean-Sébastien Ménard, enseignant de littérature.